MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE-GARONNE

TOULOUSE NORD PDC

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sud Solidaires éducation

n°129, 0,76€
Trimestriel

Mars – Avril – Mai

Le Journal

sudeduc31@sudeducation.org
52 Rue Jacques Babinet 31100 Toulouse
05 62 14 66 74
www.sudeduc31.org

Et la rue elle est à qui ?

Elle est à ces femmes et ces hommes qui depuis novembre dernier arpentent les rues tous les samedis, avec ou sans gilet jaune mais toujours au coude à coude. Des manifs joyeuses, festives, drôles, vivantes... jusqu'aux premiers tirs sans sommation !

Elle est aux chômeuses, intérimaires, précaires, intermittents du spectacle... qui n'en peuvent plus de la galère et de l'incertitude du lendemain !

Elle est aux infirmières et infirmiers, aide-soignant-e-s, auxiliaires de vie scolaire, AESH, personnels des urgences... qui prennent soin au quotidien de nos enfants, de nos parents, de nos ami-e-s... sans aucune reconnaissance en termes de salaires et de contrats !

Elle est aux personnels d'éducation, précaires ou titulaires, qui prennent en charge chaque jour les enfants et la jeunesse de ce pays ; depuis des

Sommaire:

p2 : Edito Suite
p2 : Les Babi-News !
p3 : A Simone Veil
p4 : Réforme Blanquer
p6 : Que mangent donc les députés ?
p8 : Le blocage du 19 mars - CR AG
p10 : Ah les blocages
p12 : Bilan des élections

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934
Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 30/03/2019

Edito Suite en vers

mois elles-ils dénoncent les réformes Blanquer qui dynamitent ni plus, ni moins le service publique d'Éducation… et se font gazer aux portes du rectorat !

Elle est à ces étudiant-es- et lycéen-ne-s qui l'occupent aussi le vendredi pour dénoncer le saccage de la planète par l'inertie de ceux qui dirigent le monde pour le plus grand profit des multinationales !

Elle est à ces retraité-e-s qui ont bossé toute leur vie et n'arrivent plus à aider leurs enfants parce que leurs pensions sont une misère !

Elle est à ces travailleur-euse-s pauvres, handicapé-e-s, dignes, qu'on retrouve avec une grande constance dans les manifs du samedi et qui ont même réussi à bloquer l'aéroport !

Elle est à ces ouvrier-ère-s qui perdent leur boulot parce que patrons et actionnaires vont placer leurs billes là où les profits du marché et de la spéculation sont les plus juteux !

Elle est aux clowns, aux musiciens, aux chanteurs, à « l'ago rap »… qui racontent nos rêves, nos révoltes et nos utopies face aux blindés et aux canons à eau des forces de l'ordre !

Alors les blocages de centres économiques, les grèves des salarié-e-s, les manifs du samedi, les occupations surprises, les fêtes collectives…. Tout ça va continuer !

Parce que « la rue, elle est à nous ! »... et parce que « viser la lune, ça ne nous fait plus peur » :-)

Les Babi-News !

Que se passe-t-il au 52 rue Babinet ? local de SUD éducation ? Métro Mirail - Les Assemblées générales annoncées par mail, les stages, les formations, les permanences, les réunions, les moments de convivialité entre adhérent-e-s. Il y a aussi l'interpro : les PTT, la santé, ASSO, CT...

Permanences des déchargées

DELPHINE et DOMINIQUE Le mardi
QUITTERIE et ISABELLE : Le Jeudi

Permanence Précarité

AUX VOLONTAIRES Les 1ers et 3es mercredi du mois 14h - 15h30

Stages Syndicaux

PRECARITE : Organisons l'autodéfense, créons des solidarités : 11 et 12 Avril
ANTI-HIERARCHIE : 27 et 28 Mai

Réunion du bureau

Solidaires 31 - Ouvert à toutes
Hebdomadaire

l'AG des syndicats

LES MANDATE-ES EN AG
Réunion mensuelle ouverte à tout-e-s : demandez le planning !

La hiérarchie qui s'excuse

auprès des profs pour le traitement qui leur a été infligé, ça ne se voit pas tous les jours, mais ça se voit ! Et même si cela ne remet pas en question la logique hiérarchique de l'institution et le système managérial autoritaire qui en découle, la reconnaissance du travail et des efforts faits par les équipes enseignantes est une denrée assez rare pour que l'on puisse s'en réjouir.

Durant l'année scolaire 2018-2019, l'école Jean Galia, située à Toulouse, dans le quartier de la Reynerie, s'est vu imposer un déménagement dans des locaux situés à quelques centaines de mètres plus loin dans ce qui allait devenir l'école Simone Veil.
Ce déménagement était prévu depuis quelques temps mais l'inspection avait assuré à l'équipe enseignante qu'elle n'avait pas à s'en préoccuper car cela relevait du service de la mairie, elle a simplement oublié d'avertir les enseignant.e.s qu'ils/elles devraient subir les conséquences de la précipitation de ce déménagement.

Dès le début, le déménagement s'est présenté sous de mauvais augures ; le cabinet d'architecture était venu présenter les plans d'une magnifique école de 11 classes, dommage que Jean Galia compte en réalité 16 classes... Même dans les écoles neuves, les enseignant.e.s n'échappent pas au grand dilemme inhérent aux dédoublements des CP et CE1 chers à Blanquer qui consiste à chercher dans le moindre recoin du bâtiment scolaire un lieu praticable pour l'exercice de son métier. Cela confirmant la règle que selon le ministre, un.e bon.ne prof doit être un.e prof tout terrain...

Le 3 octobre, soit environ deux semaines avant les vacances d'automne, l'équipe est informée de la date du déménagement ; il se fera durant les vacances de la Toussaint, les enseignant.e.s comme les parents d'élèves (qui sont informé.e.s rapidement) ont du mal à y croire au vu de l'avancée des travaux, en effet, le chantier ne ressemble pas encore du tout à une école prête à accueillir les quelques 240 élèves, 17 enseignant.e.s, ainsi que les AVS, l'équipe du CLAE et le personnel mairie de l'école Jean Galia. C'est le branle-bas de combat... Le stress inhérent à cette décision arbitraire affecte le personnel enseignant qui essaye tant bien que mal d'anticiper le déménagement, de préparer les élèves à ce brusque changement, d'évaluer les besoins que nécessite le déplacement de tout le matériel pédagogique sensible (pour lequel la mairie a déconseillé d'en confier le transport à la société de déménageurs car elle ne pouvait en garantir l'arrivée à bon port).

Arrivés dans les nouveaux locaux à la date annoncée (si si!), les enseignant-e-s accessoirement tentaient d'assumer tant bien que mal leur rôle auprès des élèves, ont pu assister et participer à quelques scènes d'exception : les profs ont dû se relayer pour défaire les cartons empilés dans les couloirs, installer le matériel (en tout cas ce qui n'a pas été perdu ou cassé lors du déplacement) dans les classes et occuper les élèves dans les parties communes tout en essayant de ne pas gêner les ouvrier.ère.s encore présent.e.s en train de terminer leurs travaux. Même une semaine après l'emménagement, les enseignant.e.s devaient faire tout leur possible pour canaliser les élèves dans la cour de récréation afin d'éviter les accidents avec les engins de chantier qui y circulaient. La pose du sol souple pour l'aire de jeu dans la cour en présence des élèves et pour lequel était utilisé un produit chimique contenu dans un baril affichant des pictogrammes plutôt inquiétants (mais vite dissimulés d'un coup de peinture par un ouvrier) a engendré chez les adultes comme les enfants de nombreux maux de tête et nausées.

Cet épisode a aussi été l'occasion d'entendre des phrases plutôt loufoques de la part de la hiérarchie : « Vous interprétez, le produit dans le baril devait être un autre que ce que l'étiquette indiquait » à propos de la pose du revêtement mou dans la cour. « Les vacances scolaires sont les vacances des élèves, pas des enseignants », à propos du manque d'organisation du déménagement et des difficultés subies par les enseignant.e.s lors de la rentrée « Les élèves de cycle 3 peuvent aider à faire les cartons, c'est une activité pédagogique » illustration de la logique 'Tout est pédagogique lorsque c'est pratique et gratuit...

Les enseignant.e.s avec le soutien constant des parents d'élèves (malgré les multiples tentatives de la mairie pour diriger leur colère contre les profs) se plaignent auprès de la hiérarchie, et, en lieu et place d'une aide

d'élèves (malgré les multiples tentatives de la mairie pour diriger leur colère contre les profs) se plaignent auprès de la hiérarchie, et, en lieu et place d'une aide tant attendue, celle-ci leur adresse une tape inquisitrice derrière la tête sous forme d'un courrier à en-tête où il est précisé que les enseignant.e.s outrepassent leurs droits en prenant l'initiative de ne pas accueillir les élèves deux jours avant et deux jours après les vacances (bien que pour le jour de la rentrée, la DASEN elle-même avait envoyé un courrier aux parents leur demandant de ne pas amener leurs enfants à l'école. Pour les trois autres jours en question, tou.te.s les élèves ont été accueilli.e.s, bien que les activités étaient plutôt orientées « déménagement » - ce qui est apparemment pédagogique...). Il y est aussi précisé que l'attitude des enseignant.e.s contrevient à l'obligation professionnelle de loyauté (peut-être que ce concept serait à préciser...) et à la plus élémentaire déontologie attendue d'un.e prof... En somme, une aide précieuse, accompagnée d'un article dans la Dépêche où s'expriment la mairie et l'adjointe à la DASEN et où sont mis.e.s en cause les enseignant.e.s et leur prétendu manque d'organisation et de professionalisme.

Animée par une cohésion d'équipe et soutenue par les parents d'élèves, l'équipe enseignante demande une audience au rectorat afin d'obtenir des explications et des excuses quant à cette situation de maltraitance et de tentative d'intimidation.

Durant cette audience, SUD Education 31-65 ainsi que trois autres syndicats (CGT Edus'action, Snudi-FO et FSU-Snuipp) accompagnent l'équipe qui vient exposer les faits ainsi que son ressenti face aux événements. C'est alors que l'inattendu survient ; devant les faits exposés, la hiérarchie concède des excuses à l'équipe et confesse que leur gestion dysfonctionnelle de la situation ait pu être dommageable aux enseignant.e.s. Elle s'engage même à envoyer à l'équipe une lettre d'excuse officielle. (Bon, presque deux mois après, cette lettre n'est pas encore arrivée mais est fort attendue).

Même s'il est primordial de lutter pour l'acquisition de nouveaux droits, SUD Education 31-65 reste aux côtés des équipes souhaitant résister aux tentatives d'intimidation de la hiérarchie, exigeant un minimum de dignité dans leurs conditions de travail et réclamant la reconnaissance quant à leur professionnalisme sans cesse mis à l'épreuve par des décisions erratiques de l'administration. Ne laissons pas d'équipes démunies face à cette grosse machinerie qu'est la hiérarchie, construisons le rapport de force dans le collectif !

Stage syndical SUD/CNT : Anti-hiérarchie

27 - 28 Mai 2019

Demande à déposer avant le 27 Avril

Encore des raisons

L'aspect financier : Travailler plus, mais pas pour gagner plus...

Chap. 1 : Plus de classes, plus d'élèves pour le même traitement

Pour effectuer un service complet, il faudra – dans de nombreuses disciplines – prendre en charge davantage de classes (ou groupes élèves) SANS être payé(e)s davantage. Plus de classes, cela signifie plus de réunions, plus de copies et plus de préparations chaque classe nécessitant des ajustements. Donc davantage de travail sans aucune rémunération supplémentaire.

Chap.2 le gel du point d'indice

Le point d'indice a été gelé en 2018 puis en 2019. Le point d'indice permet de calculer la rémunération des fonctionnaires et donc des enseignants. Pour calculer la rémunération brute annuelle, il faut multiplier l'indice qui apparaît sur le bulletin de paie par la valeur du point d'indice.

Action au rectorat. 19 Mars.

DE LUTTER CONTRE LA RÉFORME BLANQUER

Sa valeur annuelle brute est de 56,2323€ depuis le 1er février 2017 (soit 4,69 € par mois). Pour obtenir la rémunération brute mensuelle, il suffit de diviser le tout par douze. Geler le point d'indice revient donc à baisser le niveau de vie puisque le coût de la vie, lui, augmente. La dernière revalorisation du point d'indice est intervenue en février 2017 après 7 ans de gel.

Chap 3 : L'annualisation du temps de travail

Annualisation, cela signifie davantage d'heures de travail effectives, puisqu'il n'y a pas de prise en compte des jours fériés... Or, les annonces d'une annualisation prochaine s'accumulent depuis quelques années :

« La Cour [des comptes], dans un rapport de 2011, demande l'annualisation des services, une méthode de gestion qui permettrait à la fois de régler la question des remplacements sans bourse délier mais aussi d'augmenter de facto le temps de travail gratuitement. » (Café pédagogique du 22 mars 2018).

La nouvelle organisation du lycée qu'engendrerait la réforme Blanquer est tout à fait compatible avec l'annualisation du temps de travail.

Chap 4 : La 2° heure supplémentaire

La 2° heure supplémentaire doit être imposée prochainement…pour masquer une dégradation du niveau de vie des enseignants ? Gagner plus parce qu'on travaille davantage ou parce que le traitement est aligné sur le coût de la vie, ce n'est pas la même chose ! C'est une dégradation de nos rémunérations !

La dégradation des conditions de travail

Chapitre 1 : des effectifs en augmentation

Le rectorat ne comptabilise plus les nombres de groupes ou de classes mais le nombre d'élèves par niveau qu'il divise par 36. Et pourquoi pas 37 ou 38 dans les années à venir… Donc non seulement nous aurons davantage de classes mais aussi davantage d'élèves à l'intérieur de chaque classe.

Chapitre 2 : moins d'heures dédoublées

Les conditions de travail vont être alourdies par le nombre réduit d'heures dédoublées. La dotation horaire ne permet pas de financer toutes les options, les spécialités et les dédoublements.

Chapitre 3 : de nouveaux programmes à la pelle

Particularité de l'année 2019-2020 : si la réforme entre en application, une autre donnée accentuerait la charge de travail des enseignants : ils auraient à préparer la même année les nouveaux cours de 2° et de 1° …. avec des programmes lourds qui plus est.

Chapitre 4 : des emplois du temps de plus en plus contraints

La fin des fiches de vœux : les contingences vont être telles que tout souhait personnel sera jugé obsolète. Les emplois du temps perdront toute souplesse avec les créneaux réservés aux spécialités d'abord de première puis de terminale.

La transformation du métier

Chap.1 une liberté pédagogique restreinte

La mise en place d'évaluations ponctuelles obligerait les enseignants d'une même matière à s'accorder sur une même progression, sur des pratiques de plus en plus standardisées. En français, cette dérive serait accentuée par la mise en place d'œuvres imposées. Quels sont les objectifs visés au travers de cette uniformisation? Mettre au pas les enseignants? Faciliter les remplacements des collègues absents? Mettre en place, de façon progressive, des profs aux statuts (et donc aux traitements) différents en distinguant les concepteurs d'une part, les exécutants ou répétiteurs d'autre part? Certains établissements français à l'étranger ont expérimenté ces «superprofs» …

Les «répétiteurs» pourront être les futurs candidats aux concours de recrutement des professeurs : ceux-ci pourront en effet intervenir dans les classes une fois la réussite aux écrits assurée. Leur rémunération sera toujours inférieure à celle d'un titulaire !

Chap.2 le spectre de la bivalence, l'effacement de nos spécificités disciplinaires

Les nouveaux enseignements associant deux ou plusieurs matières mettent en place la bivalence de façon larvée. Bientôt nous serons « professeurs » mais de quoi ? Les collègues de l'enseignement technologique sont déjà passés par là….

ALORS, SI ON NE FAIT RIEN ??

Commission Slogan. Décembre 2018

Qu'ont bien pu manger les députés ?

Après la loi asile et immigration, l'assurance chômage, la loi anti-casseurs, c'est la réforme Blanquer qui a été débattue à l'Assemblée !

Le 11 février, m'sieur le ministre de l'Éducation trop nationale présentait son projet de loi : "Par ce projet, nous souhaitons donner à nos enfants des racines et des ailes, leur faire ressentir la fierté d'être des citoyens de France et la fierté d'être eux-mêmes".

Dès le premier jour, de nombreux amendements ont été discutés avec 11 propositions sur l'instauration de l'uniforme, une député s'étant même permise d'insister pour que "le chef d'établissement veille à ce que le corps enseignant porte une tenue conforme à l'autorité que doit inspirer un enseignant". Mais celui qui a été accepté par l'Assemblée sans presque aucune discussion est celui d'Eric Ciotti, demandant la présence obligatoire des drapeaux tricolore et européen dans les classes des établissements du premier et second degré. Alors voilà,

nous y sommes ! Ou plutôt nous y retournons, à la vieille école !

La deuxième journée a elle aussi fait les frais d'innombrables (et effrayants) amendements. Un député des Républicains propose de supprimer l'enseignement de l'égalité femme - homme "pour ne pas choquer les enfants" et empêcher leur "politisation" par des associations néfastes. Un autre propose de carrément supprimer l'éducation sexuelle. Une député de l'extrême droite envisage même une amende de 450€ pour chaque injure proférée par un enfant. Un collègue remet à l'ordre du jour le salut aux couleurs du drapeau. Même le port du voile revient dans les discussions. On n'a décidément plus peur de rien à l'Assemblée nationale en 2019.

Après tout, "l'État s'occupe de l'Éducation pour y maintenir une certaine morale d'État, une certaine doctrine d'État, indispensable à sa conservation." Si Jules Ferry le dit alors...

Ça donne quoi dans le primaire ?

Maternelle :

Article 2 : instruction obligatoire dès 3 ans (98% des élèves de 3ans et 100% des 4-5ans sont déjà scolarisés)

Article 3 : "la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association des établissements privés est étendue à celles des classes maternelles." Financer une école privée au détriment d'une école publique peut poser quelques questions de principe, je dis ça...
Article 4 bis : droit dérogatoire aux « jardins d'enfants » de délivrer l'instruction obligatoire, pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021. Les services académiques sont chargés de contrôler le caractère effectif de l'enseignement. Qui nous dit que cette dérogation ne sera pas prolongée, et à terme adoptée ? Après tout, ces jardins d'enfants, encadrés non plus par des enseignants mais par des ATSEM ou des éducateur.trices coûtent bien moins chers... Rappelons que les ATSEM, depuis mars 2018, de par leur formation, peuvent prendre en charge des élèves en situation de handicap, coïncidence ?

Elémentaire :

Article 5 : mise en place des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Le principe est de rattacher un.e AESH à un établissement du second degré, lui-même rattaché à plusieurs écoles. Les personnels sont donc géré.e.s par un.e coordinateur.trice qui les affecte en fonction des besoins, avec un maximum de 4 établissements différents par jour (!!!).

Lycéen-ne-s sur un fil. Décembre 2018.

Article 6 : Mise en place des Établissements Publics Locaux d'Enseignement des Savoirs Fondamentaux, qui organisent le regroupement d'un collège avec plusieurs écoles sur un même "bassin de vie" dit EPLE. Les classes du premier degré et du collège sont associées, dirigées par le chef du collège, secondé par un adjoint chargé de la coordination école-collège. Les modalités de recrutement de ce dernier ne sont pas déterminées, ni son nouveau statut.

Cette réorganisation du système fait glisser le fonctionnement du premier degré vers celui du second : suppression des postes de directeur, plus de conseil d'école (1 représentant.e par niveau participe au conseil d'administration du collège) et pose des questions diverses (quelle indépendance de l'école ? quel statut ?). De plus, la proximité avec les parents et les mairies est ici clairement remise en cause. Il est même question de transférer certains CM1/CM2 dans des collèges.

Article 9 : l'évaluation de la politique éducative (organisation et résultats de l'enseignement scolaire) est confiée au conseil d'évaluation de l'école. "Il définira le cadre méthodologique et les outils d'évaluation des établissements. Il analysera les résultats, s'assurera de leur périodicité et contrôlera les modalités de publicité." Cela signifie la suppression du CNESCO, organisme indépendant. Le CEE est composé de 14 membres, dont 10 choisis par le ministre lui-même. Cet article se passe de commentaire...

Pancarte d'une gréviste. Février 2019

Le blocage du 19 Mars
Retours et regards

(1) Déroulement : Le rendez-vous était donné à 6h45 devant la mairie de quartier à côté du rectorat. Des palettes et des pneus ont été posés devant l'entrée parking pour empêcher les voitures de rentrer puis les personnels se sont réparti.e.s devant les différentes entrées piétons (celle du parc, l'entrée principale côté voie ferrée, la grille livraison et la sortie de secours). Le blocage était effectif à partir de 7h.

Vers 8h – 8h30, on apprend qu'une camionnette doit partir, le secrétaire général adjoint Frédéric Faisy (qui fait des va-et-vient depuis quelques minutes, visiblement paniqué) demande que l'on laisse ce véhicule partir. Un vote est proposé sur les différents points de blocage quant à cette question. Résultat : sur chaque point de blocage, une majorité est pour le blocage du véhicule. On apprend que cette voiture doit acheminer les sujets d'un concours de l'agrégation qui doit se dérouler à 9h.

La police est prévenue est intervient vers 9h sur le point de blocage situé au niveau de la grille livraison par où doit passer la camionnette. Les personnels participant au blocage sont expulsé.e.s manu militari par une dizaine de flics en uniforme et au moins un BACeux avec un brassard, sans matricule, d'autres personnes totalement en civil (non-identifiables) ont participé à l'expulsion: gazeuses à main utilisées abondamment, coups, étranglements, arrachage de vêtements, insultes.

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-greve-19-mars-rectorat-bloque-gilets-jaunes-retour-sur-ronds-points_22172598.html

https://www.youtube.com/watch?v=wiBu_istUvw

https://www.facebook.com/profile.php?id=100014111141035

Après la « bagarre », la grille est ouverte et la camionette part avec les sujets. Nous apprenons plus tard que, nationalement, le concours a été repoussé d'une heure.

Du fait de cet événement, la continuation du blocage est décidée.

Vers 11h, le blocage est terminé et les personnes restées sur place lance une AG en parallèle de celle se déroulant à la maison de quartier de Bagatelle tout en

communicant avec celle-ci. Départ général vers midi.

Effectif :

Au début du blocage, vers 7h, environ 60-80 personnes présentes.

Au plus fort du blocage : 150-200 personnes présentes (personnels de l'éducation, titulaires, précaires, mais aussi des personnels soignants, des intermittents, des GJ, des travailleur.euse.s du privé)

Lors de l'AG : une soixantaine de personnes

Personnel du rectorat :

De nombreuses personnes ont été bloquées dehors ; beaucoup sont restées longtemps espérant pouvoir rentrer. Globalement, plusieurs messages de soutien de la part du personnel, quelques personnes se sont opposées verbalement (de manière assez véhémente) au blocage mais certain.e.s sont allé.e.s leur parler afin d'expliquer les raisons de l'action.
Nous avons vu Frédéric Faisy ainsi que la DASEN. La DASEN a vu les personnels rouges du fait des gaz lacrymogènes particulièrement chargés. Elle a dit ne pas avoir eu connaissance de l'intervention des forces de l'ordre, qu'elle n'était pas au courant. M. Faisy a été interpellé par des manifestant-es qui lui ont posé la question suivante « est-ce vous qui avez demandé l'intervention de la police ? ». Ce à quoi, il a répondu qu'il ne maîtrisait pas les forces de l'ordre et que c'était le rôle du préfet. Nous lui avons donc demandé s'il avait appelé le préfet. Il n'a pas répondu...

Bilan de l'AG

Propositions et résultats :

Appel à une nouvelle grève plus tôt que le 30 mars : VALIDEE (également par l'AG à Bagatelle)
Appel pour le mardi 26/03 comme prochaine journée de mobilisation : VALIDEE (également par l'AG à Bagatelle)
principe d'une action durant la prochaine mobilisation : VALIDEE (également par l'AG à Bagatelle)
action occupation (et blocage si échec de l'occupation) : VALIDEE
Occupation d'un lieu de pouvoir ou d'une école (en contradictoire) : LIEU DE POUVOIR
Faire une tournée des écoles l'après-midi de la prochaine journée de mobilisation : VALIDEE
Principe d'une caisse de grève : VALIDEE
Création (ou poursuite) de 3 commissions (action, communication, caisse de grève) : VALIDEE

Propositions non soumises au vote :
rejoindre l'AG à Bagatelle (raison : au vu de l'heure, nous serions arrivé.e.s à la fin)
envoyer une délégation à l'AG de Bagatelle (même raison)
rejoindre un point de blocage GJ (raison : ils ont été délogés durant la matinée)

Subjectivités :
Blocage réussi, ça fait plaisir de voir que beaucoup de personnels de l'éducation sont prêt.e.s à s'engager dans une action ayant une certaine radicalité, mais aussi, qu'il y a un réel soutien interpro.

Pratique réussie de la démocratie directe sur les décisions à prendre sur l'instant et bon respect des décisions de la part des personnes initialement opposées aux décisions ayant obtenu majorité. Bon augure pour la suite !

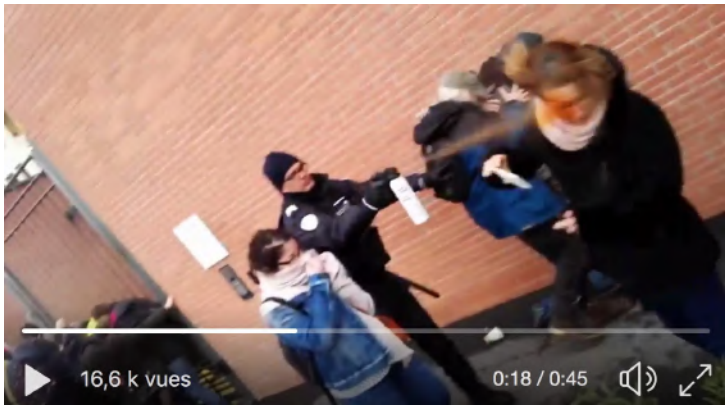

Camarade du lycée Stéphane Hessel, gazée à bout portant. 19 Mars 2019.

(2) Ah les blocages ♪

Ah les blocages, aux rivages lointains, aux rêves incertains, que c'est beau les blocages

Le matin du 19 Mars, les oiseaux chantaient.
Un beau ciel bleu.

Devant le rectorat de Toulouse à 6h45, 50 personnes. 100 à 7h. 200 à 7h30. Nous n'avons pas tous la même capacité à nous lever.

La première action : une chaîne de gens qui se refilent des pneus sur 200m. Les pneus passent de personne en personne. On rigole bien sûr.

Bientôt on ne se compte plus. On n'a plus peur du nombre : le rectorat sera bloqué.

C'est drôle il y a des gens de l'éducation avec leurs fonctions diverses, leur statut, leurs contrats. Mais il y a aussi de l'université, des infirmiers, deux chômeuses, un chômeur-intermittent, une "maman gilet jaune", quelques tous seuls, une médecin qui sont venus. On rigole bien sûr.

Les premiers travailleurs du rectorat. Hum. Les premières travailleuses plutôt arrivent. Certaines sont énervées. D'autres blasées. D'autres soutiennent discrètement. Celles qui sont énervées abordent une mauvaise foi risible. Celle qui fait dire "prise d'otage" ou "liberté de travailler", ou "Personne ne sera payé à la fin du mois car c'est aujourd'hui que partent les payes. Et surtout celles des plus précaires." Quand on leur dit qu'il y a des contractuels parmi nous et qu'on s'y connaît en retard de paye, certaines nous certifient qu'il est bien pire de travailler en tant qu'administrative. Nous parlons "d'intérêt général" et de solidarité.

Toujours les premières heures d'un blocage sont sympas et il n'y a pas de questions compliquées à se poser. Du café, des conflits, des franches rigolades. une installation de pneus, de palettes et de tables de petit déjeuner.

Les gars de la sécu reconnaissent leurs anciennes enseignantes dans la foule. "Oh madame ! Vous étiez à la reynerie !". ils resteront solidaires toute la matinée.
Sur le côté une discussion s'engage sur l'apparition de la vacation dans la fonction publique. Près d'une des grilles parmi les 4 points de blocage, la foule des travailleurs bloqués s'amassent (et non décidement il faut dire travailleuses). Une dame raconte son boulot à l'accueil, l'autre raconte presque en stéréo qu'elle gère 800 personnes mais qu'elle part à la retraite, et qu'elle n'est pas remplacée, qu'elle en a marre. Le gars de la sécu accepte un café et dit qu'il faut changer la société et que c'est bien tout ça. Un homme crie "putain de profs de merde !" il embarque avec lui 6 énervés. Ils vont au café. Une dame s'emporte contre un prof d'histoire en lui disant qu'il n'a pas du bien voir que 36 avait tué beaucoup de gens et que tout ça c'est violent. En même temps des gens fument des clops sans rien dire. Une dame encore crie qu'elle a fait deux heures de route ! l'autre lui répond "Tu fais ça tous les jours ! quelle différence ?" Globalement nous sourions.

Un camion de police arrive. Sous les rires et les aaaaah de la foule qui trouvait qu"une 1h30 de conflits sans flics c'était drôle. Laissez-nous être en conflit.

Les gens du rectorat ne semblent pas vouloir que nous soyons délogés par la police, il n'y a pas de consensus chez eux, pas de discussion. Ils ne sont pas tous "collègues". C'est une entreprise où il n'y a aucune forme de démocratie, ils ne se connaissent pas spécialement.

Toujours les premières heures... mais la police est arrivée et les premiers arguments d'autorité fusent. Un ponte du rectorat cherche un responsable. Il nous parle d'un truc au sujet "d'handicapés". puis de quatre personnes qui doivent faire je ne sais quoi et ce n'est possible que aujourd'hui. Bref il veut ouvrir. Puis vient la clef de voûte de la répression qui s'exercera : Les sujets de l'agrégation - concours national - sont à l'intérieur et il faut les faire sortir. Nous rétorquons immédiatement et tranquillement qu'ils auraient pu s'en soucier bien avant, car ils étaient au courant. nous continuons donc à boire des cafés. Tout le monde s'en fout un peu.

Mais la tension monte, et il faut décider. 4 AG pour les 4 points de blocage. Un débat, et le pour blocage l'emporte. Pourquoi pas repousser l'agrégation ? Des mois qu'ils nous méprisent, que de délégation en délégation on leur annonce la détresse du corps enseignant, des AVS et des surveillants.

La tension palpable augmente la tension des énervés du rectorat. Les grévistes prennent lla parole à la criée devant les centaines de gens rassemblés pour expliquer

la tension des énervés du rectorat. Les grévistes prennent lla parole à la criée devant les centaines de gens rassemblés pour expliquer politiquement cette action.

Quasiment en même temps la Brigade anti-criminalité et la police nationale normale interviennent sur la sortie du parking pour faire sortir ces sujets. La méthode sera critiquable et "fera le tour des réseaux sociaux". Nous hésiterons entre l'expression de "dératisation" ou "gazé comme des mouches."

En tout cas, perdu, les copies sortent, de nombreux camarades sont blessés, trace de brûlure et de strangulation.

Il pleut maintenant. Le nuage de lacrymo qui s'en vient sur les travailleuses et travailleurs les font se décaler. Avant d'avoir une annonce officielle que la matinée est annulée, à, 10h20. Les abords se vident.

Jusqu'à 11h30, Les grévistes resteront là, se répareront la gueule pour les plus touchés, chercheront s'il reste du café, se rassembleront, discuteront de ce qu'il s'est passé, voteront, rediscuteront, chercherons le consensus, rigoleront, auront froid et décideront avec panache au vu de la mobilisation nationale et de l'ampleur des attaques de reconduire la grève mardi prochain et pousser à la reconductible sur les établissements.

Dans tout ça, ce qui restera seront les vidéos qui tournent qui montrent les camarades gazés à bout portant. Que les réseauteurs sociaux n'en restent pas là. Il faut rejoindre les points de blocage, construire des grèves et construire un service public plus large qu'il n'a jamais été. où le statut de fonctionnaire ne disparaître qu'au profit d'une chose encore plus belle, pour tous et toutes.

Et pour les enfants qu'on avait délaissé ce jour-là.

Au printemps qui pousse.

"Ah les blocages, aux rivages lointains, aux rêves incertains, que c'est beau les blocages."

Bilan des élections professionnelles

Le résultat des élections professionnelles 2018 sont décevants pour la fédération Sud Education.
La fédération ne remplit pas le premier objectif, celui de regagner le siège au CTM obtenu en 2011 et perdu en 2014. Plus inquiétant, alors que la participation au scrutin a augmenté (autour de 50% en moyenne), le nombre de voix se portant sur Sud Education a diminué.

La situation ne devrait donc pas changer par rapport aux dernières années. Notre représentativité est partiellement assurée grâce au siège maintenu au CTM de l'enseignement supérieur et de la recherche et également grâce à la représentativité de Solidaires auprès du ministère de la Fonction Publique. En terme de moyens, de capacités de dépôts d'heure d'informations syndicales, de dépôts de préavis de grève, la situation ne devrait pas changer sauf durcissement notable de l'attitude du ministère, possibilité qui n'est pas totalement à exclure.

Au niveau de l'académie de Toulouse, Sud Education enregistre une baisse d'une petite centaine de voix, malgré, là aussi, une participation en légère hausse. Nous obtenons 838 voix au CTA contre 927 en 2011, loin d'une éventuelle présence dans ce comité technique. Cette baisse est particulièrement marquée pour le département de la Haute-Garonne (449 à 375). Les départements où nous n'avons pas de structures ont faiblement voté pour Sud Education. L'inquiétude pourrait venir du fait que les deux plus importants syndicats de l'académie, le 31-65 et le 8, enregistrent une baisse de voix.

Cependant, nous conservons notre siège à la CAPA des certifié.e.s. Force est d'ailleurs de constater que nous progressons dans ce corps. En revanche, la baisse est très importante dans le premier degré et semble se poursuivre depuis 2014, dans tous les départements. En ce sens Sud Education dans l'académie de Toulouse colle globalement aux premiers enseignements nationaux.

Reste que la question électorale n'est pas un principe adapté ni même totalement admis au sein du syndicat Sud Education. Le format du scrutin et les opérations complexes de préparation de celui-ci, tout comme le mécanisme du vote sont de nature à décourager les électeurs, complexifiant inutilement le procédé sans compter le fait que le vote des précaires a, par exemple, parfois été rendus très difficiles, sinon impossible.
Le choix du vote électronique pose un véritable problème dans la mesure où la sincérité du vote ne peut jamais être totalement vérifié. Il repose sur la bonne foi « d'experts indépendants ». Il ne s'agit pas de remettre en cause le résultat mais de pointer les dangers et dérives potentielles de telles pratiques, qui sont réelles. En outre, quel que soit le crédit que nous portons à la question des élections professionnelles, au principe du paritarisme et de la façon dont est élaborée par l'administration l'idée de la « représentativité syndicale », réduire l'acte électoral à l'action d'individus installés devant leur écran marque un véritable appauvrissement du principe électif. Le vote ainsi accompli et enregistré efface ce que l'acte en lui-même peut porter comme principe de mobilisation collectif, comme acte d'un « groupe » avant d'être un « choix individuel » auquel on voudrait pourtant le réduire. L'enfermement de nos métiers et de nos pratiques, y compris militantes, dans la communication informatique, nous ne le dirons jamais assez, est aussi un outil puissant de fracturation des collectifs, des salles des maîtres et des professeurs et de leur égalité formelle qui contribuent à réduire la main d'oeuvre à une masse d'employé.e.s atomisé.e.s et corvéables. Si cette réflexion n'épuise pas l'analyse des résultats et les bilans et enseignements qui peuvent en être tirés et qui seront l'objet de discussions au niveau local comme fédéral, il nous semble important, à ce stade de rappeler cette position de principe.

Nos élues certifiées (titulaire et suppléante qui se partageront le travail) seront donc disponibles pour suivre les dossiers des camarades et personnels qui en feront la demande et porter la voix de Sud Education dans les instances où elles siégeront.
Il s'agit de Léah Tornare (Histoire-Géographie, TZR 32, Sud Education 32) et Marine Lugans (Lettres modernes, Lycée Rive Gauche, Toulouse, Sud Education 31-65)